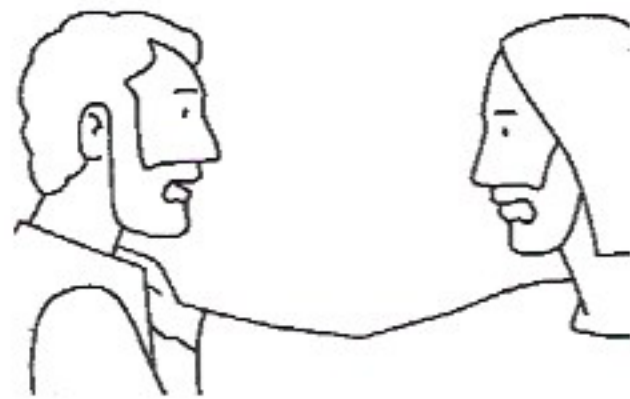


*Homélie sur le sacrement de la Réconciliation.*

J'ai hésité à vous donner l'enseignement que je vais faire. Il sera difficile ! Mais je me suis décidé parce que je le crois très utile et, même, d'une certaine manière, nécessaire. Je sollicite, donc, de votre part, une forte attention. On pourrait dire que cela fait partie de votre effort de pénitence !



Nos sociétés sont fondées, en grande partie, sur le système pénal, qui veut qu'à toute faute correspond une sanction, une peine. Cela vaut déjà quand vous brulez un feu rouge. Il y a une amende, déterminée à l'avance et vous payez ! C'est plus compliqué lorsque la faute est grave. On n'est plus dans l'automatisme de la peine. Il y a procès et le juge évalue la faute et définit la peine. Dans les cas les plus graves il y a accusateur public et avocat et, même, jury. Il peut y avoir, plus tard, amnistie ou remise de peine.

Cette réalité, nous la connaissons bien. Et, au cours de l'histoire chrétienne, elle a été intégrée à la démarche pénitentielle. Il y a eu, au haut Moyen Age, ce qu'on appelle la « pénitence tarifée ». On allait voir le prêtre, on lui disait sa faute et il vous donnait un certain nombre de jours de jeûne à accomplir. Quand vous les aviez faits, vous reveniez le voir et il vous donnait l'absolution de la peine. Mais nous n'en sommes plus là ! Je vous le promets : ni Christian, ni moi, nous vous donnerons des jours de jeûne pour pénitence ! Dans le système pénal, dans le fonctionnement civil de la faute et de la peine, on ne prend pas en considération l'auteur de la loi, qui définit la faute et la peine. Mais, quand il s'agit du péché, il ne s'agit pas seulement de la loi, mais de manière essentielle, de l'auteur de la loi, qui est Dieu. Et la faute se redouble, ainsi, en offense.

L'offense est un préjudice fait à l'auteur de la loi. En commettant un péché, on a offensé la dignité divine, on a contredit sa souveraineté, sa toute-puissance. On passe de la peine à la punition. Et, bien sûr, dans une telle logique, la peur joue un rôle décisif. Qu'est-ce qu'il peut y avoir de plus grave que d'offenser le Tout-Puissant ? Il peut déchaîner sa colère et nous anéantir ! Dès lors, le pécheur va chercher à apaiser la colère divine. Toutes sortes de stratégies sont possibles. S'humilier devant lui est la principale. On va se mettre sous le sac et la cendre, selon l'expression biblique. Avec un peu de chance, Dieu apaisera sa colère et on dira qu'il pardonne.

Les prophètes ont cherché à modifier les choses. On a dit que Dieu est « lent à la colère et plein de miséricorde ». Cependant, pendant longtemps, de peu ou de prou, c'est ainsi qu'on a vécu la pénitence : Dieu en colère et l'homme qui s'humilie pour l'apaiser. Mais l'évangile invalide cette logique de la colère divine, d'un Dieu vindicatif et qui réclame qu'on respecte son autorité. Avec l'évangile la notion d'offense va perdre son sens. Car, dans l'évangile, Dieu est un Père. Il ne s'agit plus, alors, d'amour propre. De fait, si Dieu est amour, il n'y a pas en lui d'amour propre ! Dans l'évangile, Dieu aime ses enfants et le péché c'est faire du tort à un enfant de Dieu, qui peut être moi-même. Ce tort fait à son enfant Dieu ne le vit,